## ELECTRICITE DÉ FRANCE

## GAZ DE FRANCE

2. rue Louis-Mumt 75284 PARIS CEDEX 08 - Tél. (1) 764-22-22

NOTE du 8 novembre 1983

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES RELATIONS SOCIALES

1 5 NOV. 1983

Circulaires			
Classt Cc	_	50.2	-
Dossii: A		Cácerv. 1	
Dossier B1		Réserv. 2	
Sub. 1			

**AUX UNITES** 

DP. 31.122

Manuel Pratique: 243

392

OBJET: Mise en place de la nouvelle structure de rémunération Note d'application n° 13

## Adaptation des dispositions relatives au classement des agents assermentés

Les agents assermentés des groupes fonctionnels d'exécution (1 à 6) et du groupe fonctionnel 7 sont classés dans leur groupe fonctionnel au minimum au second niveau de rémunération de ce groupe.

Par exception, les agents transposés au 1er juillet 1982 de la catégorie 3 classé B dans le groupe fonctionnel 1, de la catégorie 4 classe B dans le groupe fonctionnel 2 et de la catégorie 5 classe B dans le groupe fonctionnel 3 sont portés, s'ils ont été assermentés depuis cette date, respectivement au niveau de rémunération 3, 4 ou 5, pour autant qu'ils ne l'aient pas déjà atteint, avec effet du jour de leur prestation de serment.

Le Directeur Adjoint

NO LAUOL JO